

Compte rendu du Lundi 28 AVRIL 2014

Ouverture de la séance à 19 heures 05.

L'appel des membres a été fait.

Madame Corinne Richardson a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du précédent Compte-Rendu : 5 Voix « CONTRE » (WOLFF MAUREL LUCAS SERRA MOLINES). Monsieur Wolff estime que les commentaires du CR ne rend pas fidèlement compte des débats.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 18 Le vingt-huit avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAÏN, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, SERRA, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE, CLEMENT à RICHARDSON

Secrétaire de séance : RICHARDSON Corinne

2014/018 – COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le receveur municipal pour l'année 2013,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par madame le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- décide d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2013.

Commentaires : Monsieur COTTON procède à l'explication des données chiffrées présentées et lit les délibérations présentes dans la section « FINANCES » de l'ordre du Jour.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 18 Le vingt-huit avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

**PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ,
GROSSO, DUFOSSe, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, SERRA, LUCAS, MAUREL, MOLINES**

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSe,
CLEMEnt à RICHARDSON

SECRETARE DE SEANCE : CORINNE RICHARDSON

2014/019 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les données du Compte administratif 2013, à savoir :

Résultats de fonctionnement :

- Dépenses : 1 540 147.00 €
- Recettes : 1 899 194.08 €

Résultats d'investissement :

- Dépenses : 2 058 713.91 €
- Recettes : 1 702 500.63 €

Reste à réaliser en investissement :

- Dépenses : 2 650 234.03 €
- Recettes 818 183.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix « pour » et 5 « abstention » (SERRA, LUCAS, MAUREL,
WOLFF, MOLINES) :

- décide d'adopter le compte administratif 2013.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 18 Le vingt-huit avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

**PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ,
GROSSO, DUFOSSe, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, SERRA, LUCAS, MAUREL, MOLINES**

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSe,
CLEMEnt à RICHARDSON

Secrétaire de séance : Corinne RICHARDSON

2014/020 – AFFECTATION DE RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du Budget Primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- soit lors du Budget Supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'affecter le résultat comme suit :
 - Résultat de fonctionnement 2013 : 359 047.08 €
 - Résultat de fonctionnement années antérieures : 234 425.85 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé : 593 472.93 €**
- Affectation obligatoire à l'exécution de virement à la section d'investissement (compte 1068)**
250 000.00 €
- Solde disponible affecté comme suit :**
- | | |
|--|---------------------|
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 150 000.00 € |
| Affectation à l'excédent reporté (compte 002) | 193 472.93 € |

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 18 Le vingt-huit avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, SERRA, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE, CLEMENT à RICHARDSON

Secrétaire de Séance : RICHARDSON CORINNE

2014/021 – TAUX DES TAXES COMMUNALES 2014

Monsieur le Maire expose qu'il convient de voter, en préambule au vote du budget, les taux des taxes locales. Pour mémoire, il rappelle les taux de l'année précédente :

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 9.71 % |
| - Taxe foncière sur le bâti : | 7.29 % |
| - Taxe foncière sur le non-bâti : | 14.21 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix « Pour » et 5 voix « Contre » (MAUREL SERRA MOLINES LUCAS WOLFF) :

- décide d'adopter les taux suivants :
 - Taxe d'habitation : 9.71 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 7.29 %
 - Taxe foncière sur le non-bâti : 14.21 %

Commentaires : Monsieur MOLINES prend la parole pour poser une question. Il a eu l'occasion de lire qu'une baisse de 15% des taxes a eu lieu concernant la T.H (sur le Nice Matin notamment). Il précise une baisse de la T.H en 2009 (7.75%) puis en 2010 cette dernière est remontée à 9.71% et n'a plus jamais bougé.

Monsieur Le Maire rappelle qu'à cette époque c'est la création de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (CCTS) qui avait provoqué cette variation des taux qui n'a rien à voir avec le vote de l'abattement sur les bases (de 5, 10 ou 15%). Il rappelle qu'il ne faut pas confondre « bases » et « taux ». Le C.M à l'époque avait choisi l'abattement maximum possible de 15%. L'abattement n'a aucune incidence sur les taux mais a permis de faire bénéficier aux contribuables, comme annoncé pendant la campagne d'une baisse du montant de la taxe d'habitation.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 18 Le vingt-huit avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, SERRA, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE, CLEMENT à RICHARDSON

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/022 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,
Considérant que le budget primitif doit être voté en équilibre réel de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux les conditions de préparation du budget primitif et les efforts de la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix « contre » (MAUREL SERRA MOLINES LUCAS WOLFF) et 18 voix « pour » décide:

- D'adopter le budget primitif 2014 comprenant les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 2 005 143.93 €
- Dépenses : 2 005 143.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes : 3 785 880.24 €
- Dépenses : 3 785 880.24 €

Commentaires :

1^{er} chapitre : charges à caractère général.

Madame LUCAS pose la question des « fêtes et cérémonies ». Il est prévu pour 2014 : 15 000 euros. Entre 2012 et 2013, il y a presque un doublement. Monsieur COTTON explique : inaugurations du Village, de la Maison des Associations, la participation à la fête de village – Ste Hilaire (Madame LUCAS précise que cet évènement est récurrent chaque année). Des manifestations sont prévues, ainsi que des animations. Madame DRAUSSIN prend la parole : le tourisme est une nouvelle délégation qui fait partie de « fête et cérémonie ». Les projets ne sont pas finalisés : 14 Juillet, évènements durant toute la journée etc., festivals touristiques. Soit 1 fête nationale et 1 festival touristique, soit 2 festivals touristiques.

En ce qui concerne la culture, Madame GROSSO explique qu'il y a des veillées musicales, poétiques, contes, festival de théâtre, cinéma en plein air.

Monsieur COTTON explique qu'il y a des ateliers bibliothèque de prévus.

Des devis ont été demandés, et il faut aussi attendre de savoir ce que les autres communes ont prévu de faire (pour ne pas faire pareil ce qui serait redondant NB).

Madame LUCAS revient sur ANNONCES et INSERTIONS : 13 000 euros budgétisés. Madame DRAUSSIN précise que cette année les lettres du Maire ainsi que le bulletin de l'été sont maintenus, mais il est aussi prévu une Gazette. Le site de la Mairie est aussi à faire évoluer mais il se trouve dans un poste situé en INVESTISSEMENT.

Monsieur WOLFF indique que le bulletin municipal n'est pas noté sur la maquette.

Monsieur MOLINES rappelle que les éléments ont été envoyés une première fois Jeudi dernier mais aussi dans la journée même (15h00) pour des compléments d'information. Il rappelle que 48 voix les séparent de la majorité. Il s'excuse de poser des questions parfois inintéressantes. Il indique que son groupe et lui-même souhaitent comprendre le Budget dans les détails.

Monsieur WOLFF demande pourquoi le détail n'a pas été envoyé en même temps que le 1^{er} envoi (NB : Détails du Fonctionnement pour le CA et le BP).

Monsieur COTTON rappelle que le détail était à disposition dès vendredi dernier et indique que des locaux sont à disposition si le groupe de la minorité souhaite se réunir. Il propose de laisser le temps aux conseillers pour prendre connaissance du détail. Madame LUCAS indique que d'eux-mêmes les adjoints et élus de la majorité auraient dû faire parvenir le détail expressément demandé, qui aurait été sans cela diffusé uniquement le jour J du conseil pendant la séance, si elle ne l'avait pas demandé le même matin. Monsieur COTTON prend note. Monsieur WOLFF rappelle que ces circonstances se sont déjà produites par le passé. Madame LUCAS précise que les élus de la majorité se sont réunis pour étudier le budget sans que Mesdames MAUREL LUCAS et Messieurs SERRA WOLFF MOLINES n'aient été conviés.

Chapitre 12 - Charges de personnel et frais : représente 50,20% du Budget de fonctionnement.

Monsieur COTTON explique que 23 agents titulaires, 5 agents Non Titulaires, 5 agents en Emploi d'avenir (64162). Monsieur COTTON indique que 35 000 euros de remboursement dans la section RECETTES seront versés (remboursement par l'état sur les contrats d'emploi d'avenir).

Autres Indemnités (question posée par Madame LUCAS) : Indemnités attribués aux fonctionnaires, régime indemnitaire dû. Monsieur COTTON : indemnités de résidence notamment, réparties sur deux lignes. Elles

doivent être journalisées sur deux lignes différentes.

Personnel extérieur (question posée par Madame LUCAS) : 6218, il s'agit du poste de DGS.

Fonds de péréquation de recette fiscale : 6000 euros, vise à réduire les écarts de richesse entre les communes. Cette somme se retrouve autrement (sera restituée sur les recettes – contributions directes).

Monsieur WOLFF revient sur le poste de DGS : en 2013 n'a pas été présente sur l'année entière (NB : jour d'arrivée 28.01.2013), 50 000 euros au BP 2014 (NB qui inclue les salaires + frais payés au CDG 06 pour la mise à disposition).

Autres charges de gestion courante : 10,50% du Budget de fonctionnement – dépenses.

Madame LUCAS : Indemnités Elus 62 000 euros (poste 6531), or budgétisés 68 000 euros l'année dernière.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a eu un rattrapage de décembre 2012 (élections de fin 2012), les indemnités de la fin 2012 avaient été payées en début 2013 (janvier 2013).

Le dernier Budget avait prévu le rattrapage des derniers mois de 2013.

Monsieur COTTON indique que les adjoints sont passés du nombre de 5 à 6.

Monsieur COTTON précise que le dernier point est « subventions diverses » : 32 000 euros désormais 28 000 euros. Madame LUCAS demande de recevoir la liste.

Madame LUCAS indique qu'il y a une erreur de transcription : 27 960 euros sont notés or il s'agit de 27 660 euros (CA 2013). 4340 Euros en divers : Il y a une la délibération complémentaire PEYMEITHON.

Monsieur COTTON reprend le fil de l'explication : BP de 32 000 euros à 28 000 euros (BP et non CA) : Certaines subventions sont transférées sur le CCAS (4900 euros) pour des subventions à caractère social.

Charges financières : 25 500 euros Intérêts des Emprunts (30% du BP), 1000 euros : titres annulés sur exercices antérieurs (lorsque la Trésorerie n'arrive pas à encaisser des recettes).

Prévision de 250 000 euros virée à la section d'investissement :

022 : Dépenses imprévus : En cas de D.M (prévoir la somme sur un compte « neutre »). Somme « en attente ».

RECETTES :

Produits de service : 4% du Budget.

Différence de 20% entre le prévisionnel et le réalisé : 450 000 euros de différence. 250 000 euros de prévision virement à la section d'investissement n'est pas présent dans le CA (n'a pas de mandat, ni de titre).

Monsieur WOLFF alerte sur la différence de 200 000 euros.

Monsieur COTTON rappelle que si les comptes sont bien tenus il est possible de virer plus que 250 000 euros à la section d'investissement pour atteindre 450 000 euros.

Impôts et Taxes : Contributions directes : Monsieur COTTON rappelle que les 6000 euros précédemment évoqués se rajoutent sur ce poste.

Dotations et Participations qui représentent 23.20%. Monsieur COTTON fait une précision sur la dotation forfaitaire : constat d'une baisse de 3.70% par rapport au CA 2013. Il rappelle que les pouvoirs publics baissent les dotations forfaitaires.

Autres produits de gestion courante : 4.10% du budget (principalement locations salle poly, section danse notamment).

Monsieur WOLFF pose une question concernant la baisse de 6000 euros de moins de prévu sur le 7520.

Monsieur COTTON indique que deux logements (1 appartement 3 pièces et 1 studio) qui ne sont pas loués au Village, la remise en état doit être faite, la révision du loyer à la baisse serait envisagée.

Les deux appartements seront remis à la location.

Produits exceptionnels : 5000 euros remboursement de sinistres

Atténuation de charges : rémunérations des assurances en cas de maladie des agents

Excédent antérieur reporté : Voir CA : 193 472.93 sont en effet notés.

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : remboursements d'emprunts : Monsieur COTTON rappelle que sur le fonctionnement il y a les

Intérêts et sur l'investissement il y a le Capital.

Remboursement de caution : changement de locataires.

Restes à réaliser : Opérations engagées mais non mandatées. Reste au moment de la clôture de l'exercice 2013.

PLU : rajout de 20 000 euros.

Hydrants : retrait de 30 000 euros.

Z.A : retrait de 278 000 euros. C'est une opération qui ne peut être incorporée dans le budget principal, doit faire l'objet d'un Budget Annexe.

Madame LUCAS pose la question de l'avancée du projet. Madame RICHARDSON conjointement avec Monsieur Le Maire expliquent qu'il est encore en instruction. Les terrains ne sont pas mis à la vente pour l'instant (leurs ventes n'ont pas été anticipées en recettes).

Boulevard urbain : c'est une opération qui ne sera pas finalisée en 2014.

Le Flaquier Parcours Santé : Terrain possiblement à acquérir sur ce secteur.

Madame LUCAS rappelle que depuis 6 ans le projet est en cours.

Il est rajouté 20 000 euros pour les aménagements.

Monsieur CANTONI n'avait estimé que le coût des matériaux et non de la M.O (réalisation ne peut être faite par les ST de la commune).

Voirie 2011 : les factures ont été toutes présentées, opération sera clôturée en 2014.

Madame LUCAS demande si cela concerne le marché à bons de commande. En effet cela concerne aussi le marché à bons de commande selon les travaux à réaliser. Monsieur Le Maire : rappelle que la date de révision est Octobre 2015. Madame LUCAS s'interroge pour savoir si ce n'est pas Octobre 2014 plutôt.

Salle Poly et Accueil : 10 000 euros, qui concernent les frais d'études et d'approche, rien ne sera fait cette année mais elle devra être rénovée (25 ans d'âge), à planifier en 2015 pour réaliser des travaux importants.

Tennis : Eclairage des Terrains du BAS et non du haut déjà réalisé.

Rénovation église : 15 000 euros pour les frais d'étude, ne requiert pas l'avis des bâtiments de France car non classée (question de Madame LUCAS), mais fait partie du Contrat PAS (avec le boulevard Urbain NB faisant partie du Contrat PAS aussi). Madame RICHARDSON précise que le contrat PAS est passé à l'« agglo » désormais.

Eaux Pluviales du Fuyet : 200 000 euros déjà réalisés sur ce secteur, il est prévu de redemander des subventions pour 2015.

CAT NAT 2011 : sera clôturée en 2014.

Entrée de Ville EPF : 19931.12 euros en restes à réaliser.

Mise en conformité : 30 000 euros pour démarrage de la mise en conformité ERP qui deviendra obligatoire dans quelques années.

Vidéo Protection Cantonale : Participation de la commune (sortie de village). Eventuellement à voir pour limiter le nombre de caméras (une fois subventionnées).

Veyans : Reste à réaliser de 200 000 euros + 800 000 euros, obligation de sécuriser le secteur, subventions 80% (fonds Barnier, CG, CR).

Voirie : 230 000 euros.

HORS OPERATION

Frais d'étude : 10 000 euros

Site WEB : 9000 euros.

Immobilisations corporelles et achat matériel :

Terrain Taulier : 8326 mètres carrés de superficie.

Terrain Barbot (du nom du propriétaire) : 11 070 mètres carrés pour 10 000 euros. Le propriétaire le propose

à la commune à la vente.

Véhicule : Pour venir remplacer la 106 usagée

Taser : Suite à une demande du Policier Municipal. Monsieur SERRA demande quel est l'intérêt d'acheter un Taser. Il explique que cela sert à sécuriser les interventions d'unités très spécialisées de la police nationale ou municipale très entraînées en charge des violences urbaines. Un homme seul ne peut pas utiliser de Taser, cela n'est pas recommandé. L'expérience et la formation sont indispensables. Monsieur SERRA rappelle la dangerosité du Taser. Madame LUCAS lit une réponse du Ministère de l'Intérieur indiquant que seules les unités les plus exposées en sont équipées et qu'une formation continue est obligatoire (ce qui rajoute un coût, fait remarquer Madame LUCAS). Très peu de policiers sont équipés au niveau national. Monsieur COTTON et Monsieur Le Maire indiquent qu'ils se renseigneront. Madame LUCAS rappelle que le Taser ne sert à rien une fois le cambriolage effectué, par exemple. Madame DRAUSSIN rappelle que le Taser n'est pas la solution peut-être mais que certaines circonstances peuvent affecter la sécurité du Policier Municipal. Monsieur Le Maire rappelle la conscience professionnelle du policier municipal du Tignet. Monsieur Le Maire propose de se renseigner et de rediscuter avec le policier à ce sujet.

RECETTES d'INVESTISSEMENT :

FCTVA : Monsieur COTTON rappelle qu'une partie de la TVA est récupérée l'année suivante lors de la réalisation de travaux.

Cession de terrains : Terrains du Collet du Bounin.

Concernant les subventions sur les VEYANS : Monsieur SERRA demande si une promesse écrite d'intervention du Fonds Barnier a été envoyée à l'attention de la Mairie. Monsieur COTTON indique que Monsieur Ribollet a été reçu par Monsieur COTTON et Madame RICHARDSON. Monsieur Ribollet sollicite le Fonds Barnier pour le compte de la commune, Monsieur SERRA rappelle que c'est un agent de l'Etat mais que le Fonds Barnier est géré au niveau du Ministère des Finances (fonds national alimenté par les assurances).

Monsieur SERRA souhaite expliquer pourquoi les conseillers municipaux de la minorité ne voteront pas ce Budget. Monsieur SERRA alerte sur la dangerosité de ce budget. Il y a un amoindrissement progressif des excédents cumulés antérieurs. D'année en année, la commune sera en difficulté pour pouvoir alimenter la prévision de virement à la section d'investissement (à hauteur de 400 000 euros) depuis la section de fonctionnement. Il rappelle que la baisse programmée des dotations est une politique gouvernementale. Le Premier Ministre vient de rappeler que dans le cadre des 50 Milliards (pacte de compétitivité) les collectivités territoriales vont être concernées à hauteur de 10 Milliards, il va donc y avoir une accentuation de la baisse des dotations. Il y aura un effet de ciseaux entre la baisse des excédents cumulés et la baisse au titre des dotations.

Monsieur COTTON répond : il rappelle le transfert de 400 000 euros l'année dernière, il rappelle aussi que la dotation de l'Etat est en diminution de 13 000 euros, elle peut être doublée ou triplée les années suivantes, la gestion rigoureuse permettra d'« assurer ». Sur la section de fonctionnement le travail réalisé a été très correct et consciencieux. Il n'y a pas de raison d'avoir peur. Les taxes sont restées au même niveau/taux. Possibilité peut-être de diminuer, un jour futur. Les emprunts (deux emprunts en cours) représentent 581 000 euros au 31.12.2013, ainsi il est permis d'envisager le futur avec sérénité car l'un se termine en 2018, la commune sera très peu endettée. Les projets pour les Tignétans seront satisfaits sans augmenter les impôts et sans mettre en danger la trésorerie de la commune (effet de levier).

Monsieur SERRA donne RDV lors du vote du CA 2014 : il indique que nombre de recettes actuellement projetées n'existeront pas, notamment les cessions de terrain (920 000 euros de cessions de terrain de prévus lors du BP 2013). Monsieur Le Maire demande à Monsieur SERRA s'il pense que la commune ne vendra pas les terrains et rajoute que même si la conjoncture n'est pas favorable on peut espérer les vendre un jour. Ils ne sont inscrits que pour 150 000 € en recette (au BP 2014) avec en plus le cout de viabilisation des 3 lots en dépense pour 40 000 €. Monsieur Le Maire indique que la capacité d'emprunt existe mais que la

commune n'y aura pas forcément recours. Il rappelle que le Budget Primitif est sincère avec des recettes sûres. 2 650 000 euros de travaux en reste à réaliser sont repris, sans compter les inscriptions nouvelles, avec des recettes correspondantes justifiées et que la réalisation de tous ces travaux prévus sera en soit une bonne chose qui risque de prendre quelques années.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 17 Le vingt-huit avril,

Votants : 22 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE, CLEMENT à RICHARDSON

ABSENT : SERRA

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/023 – COMPTE DE GESTION 2013 - BUDGET CIMETIERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le receveur municipal pour l'année 2013,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par madame le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- décide d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2013.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 17 Le vingt-huit avril,

Votants : 22 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSÉ, CLEMENT à RICHARDSON

ABSENT : SERRA

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/024 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les données du Compte administratif 2013 pour le budget du cimetière, à savoir :

Déficit de résultat reporté des années antérieures : - 41 915.84 €

Résultats de fonctionnement 2013 :

| | |
|--------------|-------------|
| - Dépenses : | 0.00 € |
| - Recettes : | 14 654.00 € |

Résultats cumulés de fonctionnement :

Déficit cumulé reporté - 27 261.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix « POUR », 2 voix « Abstention » (MOLINES, WOLFF) des membres votants :

- décide d'adopter le compte administratif 2013 pour le budget cimetière.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 17 Le vingt-huit avril,

Votants : 22 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAÏN, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSÉ, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSÉ, CLEMENT à RICHARDSON

ABSENT : SERRA

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/025 – AFFECTATION DE RESULTATS – BUDGET CIMETIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du Budget Primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,

- soit lors du Budget Supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'affecter le résultat du budget cimetière comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2013 : 14 654.00 €
- Résultat de fonctionnement années antérieures : - 41 915.84 €
- **Résultat de fonctionnement cumulé : - 27 261.84 €**

Le résultat de fonctionnement cumulé soit – 27 261.84 € restera intégralement en fonctionnement sur l'exercice 2014 bien entendu.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 17 Le vingt-huit avril,

Votants : 22 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAUDEAU, BROUTIN, DERAÏN, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAUDEAU, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE, CLEMENT à RICHARDSON

ABSENT : SERRA

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/026 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET CIMETIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget primitif doit être voté en équilibre réel de l'exercice auquel il s'applique, monsieur le Maire propose,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 27 261.84 €
- Recettes : 27 261.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- décide l'inscription budgétaire suivante au Budget Primitif 2014 du budget cimetière

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 16 Le vingt-huit avril,

Votants : 21 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ,
GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE,
CLEMENT à RICHARDSON

ABSENTS : SERRA, LUCAS

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/027 – BILAN CESSIONS ACQUISITIONS 2013

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de dresser un bilan des cessions acquisitions pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'adopter le bilan suivant :

| TYPE DE TRANSACTION | NOM | DATE DE LA DELIBERATION | N° DE PARCELLE | SUPERFICIE | MONTANT |
|----------------------------|------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|
| NEANT | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT |

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 18 Le vingt-huit avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DERAIn, BESCOND, BORCHI, DIAZ,
GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, LUCAS, MAUREL, MOLINES, SERRA

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE,
CLEMENT à RICHARDSON

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/028 : ACQUISITION FONCIERE – Affaire TAULIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation d'un terrain sis collet de l'Olivier actuellement à la

Vente. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 8326m² appartenant à Madame TAULIER Marinette. Il est situé chemin de la Maure et dans un périmètre en continuité avec le tissu urbain existant. Actuellement en zone Naturelle du Plan Local d'Urbanisme il n'est pas concerné par des Espaces Boisés Classés mais est en zone B1a du Plan de Prévention des Risques Incendies Feux de Forêts. Il peut être desservi en eau, électricité, téléphone, voirie.

Aux fins de se doter de réserves foncières susceptibles de pouvoir évoluer par une révision du Plan Local d'Urbanisme en lui affectant une destination répondant à des besoins, notamment en matière de logements, il propose de faire l'acquisition de ce bien.

Il précise que le Service des évaluations domaniales a estimé ce terrain à 100 000 euros et que la propriétaire a donné son accord pour cette cession ; le terrain est composé comme suit :

- Parcelle B n°2025 de 5664m²
- Parcelle B n°2743 de 2381m²
- Parcelle B n°2745 de 281m²
- Superficie totale : 8326m²

L'estimation étant réalisée hors charges, taxes et frais d'agence.

Oui, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à 18 Voix « POUR » et 4 Voix « ABSTENTION » (MOLINES LUCAS SERRA MAUREL) et 1 voix « CONTRE » (WOLFF) autorise le Maire à faire l'acquisition des biens ci-dessus pour la valeur estimée par France Domaines, à signer l'acte d'acquisition par devant notaire et à acquitter les frais afférents.

Commentaires : Madame RICHARDSON fait lecture de la délibération.

Terrain qui est une opportunité pour la commune. La commune n'a pas de réserve foncière (hors les terrains comme Collet du Bounin qui étaient des biens vacants sans maître). Il est un emplacement stratégique pour la commune.

Monsieur SERRA fait le lien avec l'indication comme quoi ces terrains pourraient servir de logements. Rappelant les chiffres de LOU CLAOU de 54 logements. 50 logements sociaux pourraient être construits mais pas nécessairement des logements sociaux, ni même forcément des logements.

Monsieur SERRA rappelle que l'emprise foncière est moindre pour des logements sociaux.

La municipalité serait donc en capacité de résoudre les engagements pris dans le programme (électoral NB).

Monsieur Le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une réserve foncière. Madame RICHARDSON rappelle que le processus sera long car il y a la révision des documents d'urbanisme. Elle indique qu'ils ont pris attache avec les services de l'Etat pour savoir si l'acquisition valait le coup, mais la réflexion sur l'utilisation n'est pas allée plus loin. Néanmoins il est vrai que l'emplacement est satisfaisant, la viabilisation se situe à proximité, et que la mixité sociale peut être envisagée comme principe.

Monsieur SERRA confirme qu'il est en effet situé non loin du terrain COUSIN. Il indique ressentir une pression pour l'implantation de logements sur la commune qui ne lui paraît pas répondre aux besoins des Tignétans, ni aux capacités de circulation et de déplacement (d'où la révision du PLU, précise Madame RICHARDSON).

Monsieur SERRA rappelle que l'étude entrée de ville est axée sur la centralité. Il affirme que les gens de l'EPF sont des bâtisseurs. Madame RICHARDSON le confirme : c'est leur vocation ; mais ils n'interviendront pas sur ce terrain car il est situé en Zone Naturelle (l'EPF n'intervient que dans les zones urbaines). Il est donc hors périmètre de l'EPF. Madame RICHARDSON rappelle qu'en plus comme le terrain sera propriété de la

commune, l'EPF n'aura pas de raison d'être concernant ce terrain. Monsieur MOLINES rappelle que la délibération comporte le terme de « rapidement ». Madame LUCAS récapitule : LOU CLAOU, TAULIER, COUSIN. Soit 3 terrains présents dans le même espace. Madame RICHARDSON rappelle que le terrain COUSIN n'est pas à l'ordre du jour, il appartient à un particulier et il n'y a pas plus d'informations concrètes sur ce terrain pour l'instant. Monsieur SERRA revient sur le terme de « rapidement ». Il indique que pour obtenir une révision du PLU sur un terrain de ce style il faut mettre en avant les logements. Monsieur Le Maire rappelle que pour l'instant on en est très loin et que l'objectif aujourd'hui est de réaliser des réserves foncières pour le futur et que toute procédure de déclassement prendra des années. Monsieur SERRA souhaite retirer le terme de « rapidement », Monsieur Le Maire indique son accord sur ce point.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 L'an deux mille quatorze

Présents : 18 Le vingt-huit avril,

Votants : 23 Le Conseil Municipal de la Commune du TIGNET dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BALAZUN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi vingt-quatre avril deux mille quatorze.

PRESENTS : BALAZUN, COTTON, RICHARDSON, THIBAudeau, BROUTIN, DRAIN, BESCOND, BORCHI, DIAZ, GROSSO, DUFOSSE, FRAYSSIGNES, DRAUSSIN, WOLFF, LUCAS, MAUREL, MOLINES

POUVOIRS : AUDIC à COTTON, LEPLEUX à THIBAudeau, BOUFFEROUK à BROUTIN, CASTELLANO à DUFOSSE, CLEMENT à RICHARDSON

Secrétaire de Séance : CORINNE RICHARDSON

2014/029 – MISE EN PLACE DU PLAN DE FORMATION 2013

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le plan de formation annuel pour l'année 2014 annexé ci-joint est la synthèse des besoins individuels et collectifs.

Il a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 3 avril 2014 et est applicable au 1^{er} janvier 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- La mise en place du plan de formation 2014 au 1^{er} janvier 2014

La Délibération N°2014.030 : Convention Lutte contre le Bruit **a été retirée**.

QUESTIONS DIVERSES : de la part des conseillers municipaux.

Monsieur WOLFF indique qu'il y a eu une tentative de cambriolage, précisée par Monsieur Le Policier

Municipal. Il demande si le Maire était au courant et ce qu'il compte faire. Monsieur Le Maire confirme que coup sur coup il y a eu deux cambriolages, or le premier trimestre a été calme. Monsieur Le Maire indique qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter.

Monsieur Le Maire indique que les caméras seront installées. Monsieur SERRA précise que les caméras ne peuvent pas lutter contre des cambriolages. Il précise que la prévention le peut. Monsieur Le Maire lui demande si avec un deuxième agent municipal ce problème pourrait être réglé. Les rondes sont possibles, selon Monsieur SERRA (de 10h à 16h est le créneau où se produit la majorité des cambriolages). Monsieur Le Maire conteste ces statistiques qui masquent la variété des horaires de cambriolage (la nuit par exemple). Monsieur SERRA rappelle la baisse programmée des effectifs de la Gendarmerie. D'où l'intérêt des caméras, indique Monsieur Le Maire, Monsieur SERRA rappelle à ce propos qu'il a été l'artisan de ce projet pour la CCTS en 2009, afin de dissuader la venue des cambrioleurs, en installant les caméras à l'entrée du canton. Cela doit être couplé avec un outil d'intervention selon Monsieur SERRA, qui permettrait d'attendre les gendarmes, notamment. Il indique qu'un policier coûte non 50 000 euros mais 20 000 euros. Monsieur Le Maire et Monsieur SERRA s'opposent sur les références : Brigadier-chef principal de police avec 20 ans de métier VS un agent municipal 1er échelon sans les régimes indemnitaires, sachant que c'est le corps de métier le plus doté en terme de régime indemnitaire.

Monsieur SERRA a posté un courrier le matin qui est 1 recours gracieux concernant « Election au C.A du CCAS ».

Il est en effet rappelé que le scrutin de liste doit se faire à la proportionnelle au plus fort reste (par vote secret). Il est demandé de retirer la délibération concernée N°2014/010 et de procéder à une nouvelle élection des membres du CCAS conforme à la réglementation en vigueur. Monsieur Le Maire prend acte de cette demande. Monsieur Le Maire confirme à Madame LUCAS qu'ils auront 1 siège s'ils y ont droit. Madame LUCAS demande s'il est prévu de faire une C.A.O. Monsieur Le Maire répond qu'elle est prévue. Madame LUCAS demande s'il est prévu de faire une commission Logement. Madame THIBAUDEAU confirme que oui, ainsi que Monsieur Le Maire.

FIN DE LA SEANCE à 08 h 45